

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 23 juin 2011

L'an **deux mille ONZE**

Le 23 juin

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 15 juin 2011

PRESENTS :

M.ARNAUDINAUD J.P., M. POINTET J.C., M. BONNET J.C., M. VIAUD A., M. DELAVIE J., M. DE GILBERT F., M. ESPAGNET E., M. BENOIT BARNE L., M. NEIGE P., Mme DUMON I., Mme SHARPE S., Mme GRANGE A., M. BONNEAU G., M. TALON J.P., Mme VOINEAU R., M. GOBIN J., M. MAILLETAS A., M. DUVAL J., M. PEYRONT M., M. DUBET G.
Mme DALY M. procuration à J.MENUT, Mme OUARY F. procuration à A. VIAUD

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS : M. DUVAL S., M. MASSE R.

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES : M. GOUZILH H., Mme PEILLET F., M. VILMIN J.

SECRETAIRE : M. André VIAUD

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance : RQPS eau et assainissement – Lotissement de Gerbe

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Le maire indique que conformément à la réglementation en vigueur, les frais de fonctionnement font l'objet de remboursement par les communes dont les enfants fréquentent les écoles de LRC.

Par délibération du 21 octobre dernier, la participation a été fixée à 793,92 €/élève.

Les communes de La GENETOUZE et BOSCAMNANT ont demandé que leur participation soit alignée sur la base de celle de SAINT-AIGULIN, soit 610 €/enfant du primaire et 730€/enfant en maternelle.

VOTE A L'UNANIMITÉ

S.P.A. Convention fourrière 2011

Le maire indique avoir reçu la convention 2011 avec la fourrière de BERGERAC pour le service qu'elle propose. Il indique que la participation sera de 0,50 € au lieu de 0,45 €/habitant.

VOTE A L'UNANIMITÉ

REDEVANCE 2011 POUR OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le maire indique qu'annuellement le calcul des redevances dues par les opérateurs doit être validé par l'assemblée.

Il indique qu'en 2011, la totalité des redevances s'élève à 3 884 €.

VOTE A L'UNANIMITÉ

REDEVANCE 2011 POUR OCCUPATION DOMAINE POUR RÉSEAU GAZ

Conformément au décret 2077-606 et d'après les résultats du calcul, la redevance annuelle d'occupation du domaine public des réseaux de transport et de distribution gaz s'élève à 578 €.

VOTE A L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – cf tableau joint

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La délibération porte sur la modification simplifiée du P.O.S. qui porte sur la suppression de l'emplacement réservé 1.3. en vue de modifier les limites de propriété entre la commune et l'EHPAD afin d'assurer une accessibilité technique à l'aire de service de l'établissement, une accessibilité pour la sécurité civile et des emplacements de stationnement en nombre suffisant.

VOTE A L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. Jacques DELAVIE présente des décisions modificatives à apporter au budget de la commune. Il ne s'agit que de virements de crédits d'un compte à un autre sans augmentation de recettes et dépenses.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DU RÉFÉRENT STATION VERTE

La commune ayant obtenu le label doit figurer à la fédération des stations vertes.

A cet effet, il convient de désigner un délégué et un référent. Le maire propose Sylvie SHARPE, déléguée élue et Vincent LUCAS référent.

VOTE A L'UNANIMITÉ

VOIRIE A SAINT MICHEL LÉPARON

Après la consultation réalisée en vue d'effectuer les travaux de voirie sur la commune de SML, le maire délégué propose de retenir la S.A.R.L. DUPUY et FILS, domiciliée à Saint Privat des Prés pour un montant T.T.C. de 48 036,48 euros.

VOTE A L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RENFORCEMENT RÉSEAU A.E.P. SAINT MICHEL DE RIVIERE

Le maire délégué présente un devis d'un montant de 5 149,22 € pour la réalisation de l'extension du réseau A.E.P. en vue d'alimenter des terrains susceptibles de se construire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

LOGEMENT DE SAINT-MICHEL DE RIVIERE

Pour compléter le dossier de réhabilitation du logement, le lot 6d correspondant à la fourniture d'une cheminée est attribué à l'enseigne BRICODEPOT pour un montant de 1 179,95 €. Par ailleurs, le maire délégué fait part d'un devis d'ERDF pour un montant de 514,47 € pour l'installation d'un compteur.

VOTE A L'UNANIMITÉ

R.P.Q.S. EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation, le Rapport du Prix et Qualité du Service des services EAU et ASSAINISSEMENT doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

VOTE A L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT DE GERBE

Le maître d'ouvrage a fait part d'un avenant aux travaux lors de la création du lotissement de Gerbe.

Le marché initial attribué à l'entreprise SCREG était de 668 465,57 €. L'avenant présenté aujourd'hui d'un montant de 14 012,33 € ramène le marché à 680 477,90 € T.T.C.

VOTE A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire délégué de SML fait part d'un mouvement dans un logement communal.

M.POINTET demande à l'assemblée de réfléchir sur l'opportunité d'intégrer dans la voirie communale certains chemins d'exploitation. Il conviendrait de recenser ceux qui réunissent les critères pour un changement d'affectation. Il souhaite ne pas attendre la réalisation du P.L.U. et souligne que ces chemins seraient pris en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée chaque année par l'État.